



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION dénommée

Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de CEPOY

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de la Communauté d'Agglomération dénommée « Agglomération Montargoise Et rives du loing » (AME), soumet par arrêtés aux formalités d'enquête publique, une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'AME est l'autorité compétente ainsi que le siège de l'enquête publique qui se déroulera dans les locaux de l'AME situés 1 rue du Faubourg de la Chaussée (siège social) et au 30 rue du Faubourg de la Chaussée (service PADD – Centre commercial de la chaussée 1er étage) – 45200 MONTARGIS et à la mairie de Cepoy, 11 avenue du Château – 45120 Cepoy durant 33 jours :

DU LUNDI 26 MARS 2018 AU VENDREDI 27 AVRIL 2018 INCLUS.

Pendant la durée de l'enquête mentionnée à l'article 1er, le public pourra :

- Consulter le dossier de révision allégée du PLUi :
 - en version « papier » à l'AME, au siège social situé 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS et au service PADD situé au 1er étage du Centre commercial de la Chaussée, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS (45200), ainsi que dans les locaux de la mairie de CEPOY, 11 avenue du Château (45120) ;
 - en version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr et sur un poste informatique au service PADD de l'AME au 1er étage du Centre commercial de la chaussée, 30 rue du faubourg de la chaussée à MONTARGIS (45200) ;
- Consigner ses observations et propositions :
 - sur le registre « papier » ouvert en double exemplaire à cet effet à l'AME (au siège social et au service PADD sis dans ses locaux au centre commercial de la Chaussée comme il est dit ci-dessus) – il s'agit du registre principal – ainsi que dans les locaux de la mairie de CEPOY – il s'agit du registre subsidiaire –, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - en version numérique en envoyant un mail à l'adresse suivante : plui.enquete.publique@agglo-montargoise.fr jusqu'au 27 avril 2018 17h00 ;
 - par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (version « papier » et numérique) seront annexées dans les registres d'enquête « papier » de l'AME (en double exemplaire) et de la mairie de Cepoy, et sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, sous le répertoire dédié « observations formulées par le public ».

Le dossier d'enquête publique comprend, outre la notice explicative, le règlement et le zonage concernés par la procédure, les avis des personnes publiques associées ainsi, la décision de l'autorité environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas-par-cas et l'avis de la CDPENAF. Il sera complété pendant la durée de l'enquête des avis publiés dans la presse avant et pendant l'enquête publique.

Monsieur Michel BENOIT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans du 4 janvier 2018.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Agglomération Montargoise Et rives du loing : 30 rue du Faubourg de la Chaussée – Centre commercial de la Chaussée – 1er étage 45200 MONTARGIS

- Lundi 26 mars 2018 de 14h00 à 17h00

Mairie de Cepoy : 11 avenue du Château 45120 CEPOY

- Samedi 14 avril 2018 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à l'AME et en mairie de Cepoy ainsi que sur le site internet de l'AME à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr pendant une durée de 1 an.